

Le médecin libéral *Libéré*

GESTION D'ENTREPRISE - RESSOURCES HUMAINES - QUALITÉ DE VIE



Édito

L'été est souvent une période à part dans l'organisation du cabinet : congés à anticiper, continuité des soins à sécuriser, remplacement à organiser.

C'est aussi, parfois, un moment propice pour prendre du recul sur des sujets que le rythme de l'année laisse de côté. Dans ce numéro, nous avons donc réuni quatre contenus utiles pour accompagner cette période et préparer la suite : organiser sereinement son remplacement, sécuriser son activité face aux risques numériques, mieux repérer les dispositifs financiers mobilisables tout au long du parcours libéral, et savoir vers qui se tourner face à des situations complexes, notamment avec l'appui du DAC.

Méd'In cc

Accédez à la plateforme

Nous contacter

Cliquez ici

Ce Vademecum réunit les repères essentiels pour accompagner votre exercice libéral.

Il vous permet d'accéder rapidement aux outils utiles, aux supports à télécharger et aux ressources clés pour avancer avec clarté et efficacité.

Accéder au tutoriel utilisateurs

Cliquez ici

Découvrir la démarche

Cliquez ici

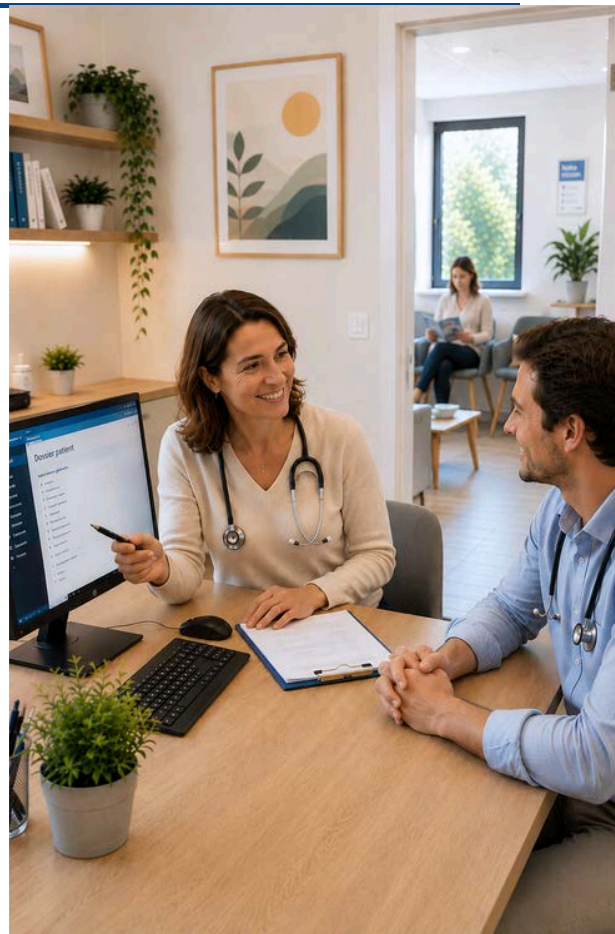
Écouter les podcasts Méd'In Occ

Cliquez ici

Se faire remplacer : préparer son absence, préserver la continuité des soins

Bien préparé et déclaré dans les règles, un remplacement permet de s'absenter l'esprit tranquille tout en assurant la continuité des soins de sa patientèle.

L'été concentre les départs en congés et les besoins de remplacement. Se faire remplacer obéit à une procédure encadrée, mais qui devient simple dès lors qu'on l'anticipe. Le remplacement peut être assuré par un confrère inscrit à l'Ordre, par un étudiant ayant validé son deuxième cycle, ou par un interne ou docteur junior titulaire d'une licence de remplacement. Il est soumis à l'autorisation du Conseil départemental de l'Ordre, pour une durée maximale de trois mois renouvelable. Pendant cette période, le remplaçant exerce sous sa seule responsabilité et le médecin remplacé cesse en principe son activité libérale. Bien organisé, le remplacement sécurise à la fois le patient, le titulaire et le confrère qui prend le relais.



Conseils pratiques

- 1**  **Anticipez la recherche d'un remplaçant**
Réseau de confrères, plateforme PAPS de l'ARS, Faculté, Conseil de l'Ordre et sites spécialisés (type RemplaJob) sont les bons points d'entrée, idéalement plusieurs semaines à l'avance pour la période estivale.
- 2**  **Formalisez un contrat écrit**
Il est obligatoire au-delà de 24 heures de remplacement, et précise les dates, le fonctionnement du cabinet, le circuit de facturation et la rétrocession d'honoraires (souvent autour de 80 %, à ajuster selon les charges réelles du cabinet).
- 3**  **Vérifiez les pièces indispensables**
Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle du remplaçant à annexer au contrat, et information écrite du Conseil de l'Ordre avant le début du remplacement.
- 4**  **Sécurisez les accès numériques**
Un compte utilisateur dédié au remplaçant plutôt que vos identifiants personnels, et désactivation des accès à votre retour.



À retenir

Un remplacement réussi se prépare en amont.

La régularité administrative et un contrat clair évitent l'essentiel des difficultés.



Aides et dispositifs financiers : un panorama pour s'y retrouver

De la formation à la cessation d'activité, de nombreux dispositifs financiers existent. Encore faut-il pouvoir les repérer au bon moment.

Aides à l'installation, soutien à l'exercice, valorisation de certains engagements, accompagnement des transitions : les dispositifs financiers mobilisables par un médecin sont nombreux, mais dispersés. Ils peuvent augmenter les ressources, réduire certains impôts ou cotisations, ou valoriser des missions ou des formes d'exercice. Pour aider à s'y retrouver, le support « Parcours libéral, panorama des dispositifs financiers mobilisables » propose une première lecture synthétique, organisée selon les grandes étapes de la vie professionnelle : études, installation, exercice et cessation. Il pose les repères utiles (familles de dispositifs, logiques de versement, critères d'éligibilité fréquents) avant d'approfondir, si besoin, dispositif par dispositif.



Trois questions pour repérer ce qui vous concerne

▶ Votre territoire

Votre lieu d'installation ou d'exercice ouvre-t-il droit à certaines aides ou exonérations ? Plusieurs zonages coexistent, qui ne répondent pas aux mêmes objectifs.

▶ Votre étape de parcours

Êtes-vous en formation, en cours d'installation, déjà installé ou en cessation d'activité ?

▶ Votre profil et vos choix d'exercice

Maître de stage, participation au service d'accès aux soins, cabinet secondaire, conventionnement, régime fiscal... autant d'éléments qui peuvent ouvrir des droits.



À retenir

Ce panorama est une porte d'entrée, pas une promesse d'éligibilité. Il aide à repérer rapidement les pistes pertinentes pour votre situation, avant de les vérifier précisément.

Pour aller plus loin, onze outils complémentaires détaillent chacun un dispositif (forfait médecin traitant, dotation numérique DONUM, consultations avancées, exonérations en zones sous-denses, dispositifs liés aux études ou à la cessation...).

À découvrir aussi : la carte interactive des aides à l'installation



Pour compléter ce panorama, Méd'In Occ met à disposition une carte interactive des aides à l'installation, accessible depuis le site.

L'objectif est simple : partir du territoire pour repérer plus facilement les dispositifs qui peuvent s'y appliquer. En sélectionnant une zone, la carte permet de visualiser les aides, exonérations ou dispositifs mobilisables, avec un accès aux sources utiles pour vérifier les conditions. Elle ne remplace pas les organismes compétents et ne vaut pas confirmation d'éligibilité, mais elle offre une première lecture claire pour orienter ses démarches.

Cette carte est évolutive : elle a vocation à être enrichie et fiabilisée au fil des mises à jour et des retours d'usages.

→ Accéder à la carte des aides



Cybersécurité du cabinet : où en êtes-vous vraiment ?

Les outils numériques sont au cœur du cabinet. Quelques réflexes simples suffisent souvent à réduire fortement le risque d'incident.

Logiciel métier, messagerie, agenda, dossiers patients, accès Ameli Pro : ces outils du quotidien exposent le cabinet à des risques bien concrets, hameçonnage, blocage d'activité, perte ou fuite de données. La bonne nouvelle, c'est qu'on peut situer son niveau de préparation en quelques minutes. L'outil d'auto-évaluation Méd'In Occ propose un parcours en quatre étapes : un questionnaire de quinze questions, un score immédiat, un profil personnalisé et un plan d'action priorisé. À l'arrivée, votre cabinet se situe dans l'un des trois profils, et vous repartez avec des actions concrètes adaptées à votre situation, classées par niveau d'urgence.



Les trois profils



Cabinet sécurisé

Les principaux réflexes sont globalement en place.



Cabinet à renforcer

Des bases existent, mais plusieurs points doivent être



Cabinet exposé

Des fragilités importantes peuvent exposer l'activité ou les données patients.

Les cinq grands réflexes

- ▶ **Accès et authentification :**
les identifiants sont une porte d'entrée fréquente des attaques ; des accès bien gérés protègent l'ensemble des outils.
- ▶ **Sauvegardes et mises à jour :**
une sauvegarde récente et exploitable permet de reprendre l'activité après un incident ; les mises à jour limitent l'exploitation de failles connues.
- ▶ **Messagerie et documents :**
premier vecteur d'attaque, mais aussi enjeu de protection des données patients.
- ▶ **Équipement et usages :**
ordinateur personnel, smartphone, Wi-Fi peuvent devenir des points de fragilité s'ils ne sont pas sécurisés.
- ▶ **Réaction en cas d'incident :**
savoir quoi faire et qui contacter dans les premières minutes limite l'impact sur l'activité.



À retenir

la cybersécurité n'est pas un sujet d'expert réservé aux grandes structures.

Quelques mesures prioritaires, traitées dans le bon ordre, protègent durablement le cabinet et ses patients.



Le DAC : ne plus être seul face aux situations complexes

Le Dispositif d'Appui à la Coordination n'est pas une couche de plus. C'est un renfort pour la médecine de ville face aux parcours les plus complexes.

Le médecin traitant occupe déjà une place centrale dans le suivi et l'orientation de ses patients. Mais certaines situations deviennent trop complexes pour être coordonnées par un seul professionnel : retour à domicile après hospitalisation, personne âgée polypathologique, patient isolé cumulant difficultés psychiques et sociales, aidant épuisé, rupture de suivi liée au handicap. Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) intervient précisément dans ces cas. Il ne fait pas à la place du médecin de ville : il aide à transformer une situation complexe en plan d'action partagé, en mobilisant les bons acteurs du territoire. Autrement dit, il est là pour que la médecine de ville ne reste pas seule face aux parcours complexes.



Ce qui fait sa valeur



Agir sur ce que le professionnel ne peut pas faire seul

- coordonner l'ensemble des intervenants d'un parcours, sur le terrain médical, social et médico-social.



Faire gagner du temps médical

- apporter une vision plus claire et des actions concrètes, sans ajouter une couche d'organisation supplémentaire.



Un retour d'information exploitable

- restituer au médecin une information directement utile, qui facilite la décision plutôt qu'elle ne l'alourdit.

À retenir



La valeur du DAC ne se mesure pas au nombre de réunions ou de dossiers ouverts, mais à sa capacité à respecter la place et le temps du médecin traitant.

En cas de situation complexe, il suffit de contacter le DAC de son territoire.

Nos outils

Support « Le DAC, pourquoi est-ce utile à la médecine de ville »
Outil pratique du DAC + Lien auto-évaluation

Accéder aux podcasts

Méd'In Occ



Sécurité incendie du cabinet : les bons réflexes à vérifier

Un cabinet médical est un établissement recevant du public. Il doit donc respecter des règles de sécurité incendie adaptées à sa taille, à ses locaux et à son fonctionnement.

Pour un médecin installé, le sujet peut sembler technique, il repose pourtant sur quelques repères simples : connaître la catégorie de son établissement, disposer des équipements adaptés, afficher les consignes, assurer les vérifications périodiques et conserver les justificatifs. La plupart des cabinets médicaux relèvent des ERP de 5e catégorie, sans locaux à sommeil. Ils n'ont pas les mêmes obligations qu'un établissement hospitalier, mais doivent garantir la sécurité des patients, de l'équipe et des intervenants.

Les obligations varient selon le nombre de personnes accueillies. Pour les cabinets recevant jusqu'à 19 personnes, les points essentiels concernent le registre de sécurité, l'entretien des installations techniques, la présence d'extincteurs accessibles, une alarme adaptée, un moyen d'alerte des secours, des consignes affichées et une information du personnel. Pour les cabinets accueillant davantage de public, des exigences complémentaires peuvent s'appliquer : dégagements, éclairage de sécurité, aménagement intérieur ou désenfumage.



Les cinq grands réflexes

- 1 **Identifier la situation du cabinet**
Un cabinet médical est généralement un ERP de 5e catégorie, sans locaux à sommeil.
- 2 **Vérifier les moyens de secours**
Extincteurs visibles, accessibles, signalés et contrôlés ; alarme incendie ; moyen fiable pour alerter les secours.
- 3 **Organiser l'évacuation**
Consignes affichées, circulations dégagées, prise en compte des situations de handicap.
- 4 **Tenir à jour le registre de sécurité**
Contrôles, travaux, équipements et consignes doivent y être retracés.
- 5 **Anticiper les travaux**
Tout aménagement ou modification d'un ERP peut nécessiter une autorisation préalable.



À retenir

La sécurité incendie est une obligation réglementaire et un élément de sécurisation du cabinet.

En cas de doute, il est recommandé de vérifier la conformité du cabinet avec un professionnel ou les services compétents, et de conserver les justificatifs.

